

FICHE PRATIQUE PRIIPS

CADRE RÉGLEMENTAIRE



L'entrée en vigueur en janvier 2018 du nouveau règlement européen 1286/2014 dit « PRIIP's » (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products - Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance), vise à renforcer la protection des investisseurs en uniformisant l'information précontractuelle mise à leur disposition.

Cette réglementation prévoit notamment, avant toute souscription, la remise d'un Document d'Information Clé (DIC), pour certains placements

comme les SCPI ou les contrats d'assurance vie.

Chaque établissement concevant un produit doit produire ce document, standardisé et normé, permettant à l'investisseur de disposer d'un certain nombre d'informations pour comprendre le produit et de pouvoir également procéder à des comparaisons entre produits.

Le Document d'Information Clé est mis à jour a minima une fois par an ou en cas de modification importante d'une des informations présentées.



Les produits concernés

Le DIC est disponible pour tous les produits d'investissement « packagés » et basés sur une assurance c'est-à-dire des produits qui permettent d'investir sur des actifs (actions, obligations, immobilier...) dont la valeur fluctue et que l'investisseur n'achète pas directement.

Parmi les placements concernés, on trouve les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier), les obligations à formule, dont la valeur de

remboursement dépend des fluctuations, notamment, d'un indice boursier ou d'un panier d'actions, ou les contrats d'assurance vie en unités de compte, qui donnent accès à des fonds d'investissement.

En revanche, il n'y a pas de DIC pour des produits non « packagés » comme par exemple les simples actions.

Le Document d'Information Clé

Le Document d'Information Clé (DIC) est un document standardisé, sur trois pages de format A4, mettant à la disposition de l'investisseur les informations suivantes :

- **les principales caractéristiques du produit.** Cette partie présente les objectifs du produit ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. On y retrouve également la durée de vie du produit ainsi qu'une description du type d'investisseur auquel le produit est destiné,
- **une description du risque et des possibilités de gains.** Le document présente un indicateur de risque construit sur une échelle de 1 à 7 (le moins risqué au plus risqué) et est réalisé en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser). Il est également indiqué la perte maximale de capital possible. Enfin, quatre scénarios de performance y sont présentés : un scénario dit « de tensions » (très défavorable), et des scénarios défavorables, intermédiaires et favorables. Les différents scénarios sont basés sur les variations constatées les années précédentes. Ils montrent comment le placement pourrait se comporter sur une ou plusieurs durées, et notamment sur la durée recommandée du produit,
- **la durée de détention recommandée.** La période de détention recommandée est la durée minimale recommandée pour espérer obtenir le meilleur rendement possible par rapport au niveau de risque du placement,



- **les frais.** Cette partie présente les différentes typologies de frais (directes, indirectes, uniques et récurrentes) ainsi que leurs impacts sur le rendement du produit exprimés en pourcentage et en euros, afin de montrer les effets cumulés des coûts sur l'investissement,
- **les autres informations importantes.** Dans cette rubrique, vous trouverez des informations additionnelles que la société qui vous propose le produit a jugées pertinentes : ressources complémentaires à consulter, documents légaux qu'elle doit mettre à votre disposition, précisions sur le régime fiscal du placement...

Pour plus d'informations sur le Document d'Information Clé, vous pouvez consulter : **le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org**

Vous pouvez également consulter les Documents d'Information Clé des contrats d'assurance vie distribués par l'intermédiaire de Primonial à l'adresse suivante : **<https://www.primonial.com/solutions/documents-d-informations-cles>**

